

Réflexions sur le *castrum* de Melun : place forte civile ou militaire ?

Par Silvio LUCCISANO et Jean-Claude LE BLAY

Mots-clés : Antiquité tardive, architecture militaire romaine, architecture religieuse romaine, Bas-Empire, *castrum*, *Classis Anderetianorum*, défense de la Seine, *Limes Saxonicum*, marine romaine, Melun, *Metlosedum*, *Meteglo*, Notice des dignités, stèles funéraires romaines.

Résumé : Le *castrum* de Melun, connu des historiens locaux depuis le XVII^e s. est encore peu documenté en raison du faible nombre d'interventions archéologiques dont il a fait l'objet. De plus, de nombreuses constructions médiévales et modernes ont perturbé les niveaux archéologiques et compliquent la lecture des rares vestiges conservés. Les auteurs font le point sur les découvertes récentes concernant ce site fortifié et tentent d'apporter de nouvelles hypothèses quant à sa fonction initiale : celle d'une place forte abritant les forces militaires chargées de la défense de la Seine dans le cadre de la *Classis Anderetianorum*, mentionnée dans la *Notice des Dignités*, retient leur attention.

- Avant-propos
- Introduction
- Documentation historique
- Documentation archéologique
- Un ouvrage particulier en avant de la muraille
- L'intérieur du *castrum*
- Notre réflexion en 2023
- Conclusion

Avant-propos

La signification du mot latin *castrum*, utilisé dans cet article par les auteurs des textes cités en référence et par nous-mêmes, ne correspond en

aucun cas à ce que la tradition actuelle appelle un « château fort ». Nous suivons en cela Felix Gaffiot¹, professeur à la Sorbonne, qui en donne la traduction suivante : un *castrum* est un fort ou une place forte. Le *castrum* de Melun, objet de notre propos, est donc bien la fortification construite à l'époque romaine sur l'île Saint-Étienne et non le château médiéval qui lui succédera.

Introduction

Le *castrum* melunais, forteresse datée de l'époque romaine (IV^e s.) édifée sur l'actuelle île Saint-Étienne, est aujourd'hui relativement bien documenté par l'archéologie récente, plusieurs travaux lui ayant été consacrés². Cependant, à

¹ GAFFIOT F. 1934 - *Dictionnaire illustré latin-français*, p. 272.

² LE BLAY J.-C., 2001 - Le rempart du Bas-Empire de Melun : premier bilan, in : OUZOULIAS P. (dir.) VAN OSSEL P. (dir.), *L'époque romaine tardive en Île-de-France*. Document de travail n°5. Paris, p.169-181.
- LANELUC D., 2005 - Melun, le rempart du Bas-Empire sur le site de la Médiathèque, *Histoire et archéologie du pays melunais*, n°1, p. 81.

³ GRÉGOIRE DE TOURS - *Libri Historiarum* X, MGH, SS rer. Merov. 1, 1, Lib. VI, c. 31, p. 300, lin. 3 (583).

⁴ HINCMAR DE REIMS - *Vita Remigii episcopi*, MGH, SS rer, Merov. 3, *Passionnes vitaeque sanctorum aevi Merovingici et antiquorum aliquot* (I), cap. 12, p. 293, lin. 17. « *In diebus illis dilatavit rex Hludowicus regnum suum usque Sequanam. Sequenti tempore usque fluvium Ligerim occupavit, accepitque Aurelianus castrum Milidunensem, quod et in ducatum obtinuit* ».

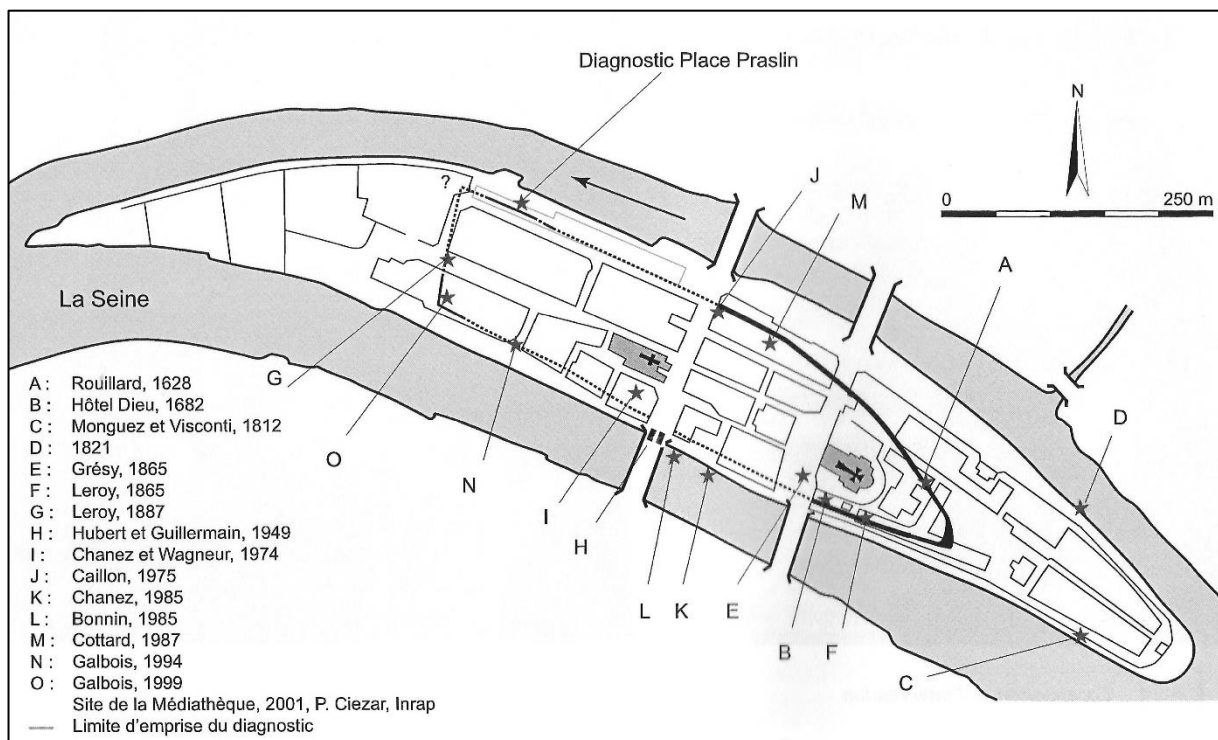


Fig. 1 : Melun, Île Saint-Etienne aujourd'hui : plan schématique du *castrum* du Bas-Empire. En noir foncé, l'enceinte reconnue. En pointillé, l'enceinte supposée. © P. Guinchard-Panseri, Inrap, 2012.

notre connaissance, peu de recherches ont été menées sur la fortification elle-même (**fig. 1**) et parmi les multiples questions restant en suspens, deux nous interrogent plus particulièrement ; qui en a ordonné la construction et surtout, dans quel but ? En tenant compte de la documentation historique et archéologique disponible, nous allons essayer d'apporter quelques premiers éléments de réponse.

Documentation historique

La plus ancienne mention écrite du *castrum* de Melun est due à Grégoire de Tours (540 – 590) qui dans son *Histoire des Francs* relate : « *Chilpericus vero iussit exercitum, qui ad eum accessit, per Parisius transire. Quo transeunte, et ipse transiit atque ad Meclodonensem castrum abiit, cuncta incendio tradens atque devastans* », (Chilpéric fit passer par Paris l'armée qu'il commandait, et se rendit avec elle vers le *castrum* de Melun, en dévastant et incendiant tout dans cette contrée).³

Trois cents ans après, à l'époque carolingienne, Hincmar, archevêque de Reims (806 - 882), utilise encore le mot *castrum* à propos de Melun, dans le texte où il mentionne le *castrum* de Melun donné par le duc à Aurélien⁴. En revanche, à la même époque (juin 859), lors du procès opposant l'archevêque de Sens Wenilon (ou Guillaume) au roi de France Charles le Chauve⁵, c'est le mot *castellum* qui est utilisé pour évoquer la fortification melunaise.

Comme l'archéologie permet d'assurer que la fortification romaine était toujours en place à l'époque mérovingienne, il pourrait être tentant ici, si l'on se reporte à la première traduction du mot *castellum* qu'en donne F. Gaffiot dans son dictionnaire, de traduire ce mot par château fort. Or, la construction du château royal de Melun et plus tard des fortifications médiévales de la ville sont beaucoup plus tardives. De fait, il faut donc voir, sous la dénomination de *castellum* employée dans les minutes du procès de l'archevêque Wenilon, le *castrum* romain tardo antique.

³ M.G.H. - *Legum Sectio II Capitularia regnum Francorum* t. II, Pars prior, Hanovre, 1890.

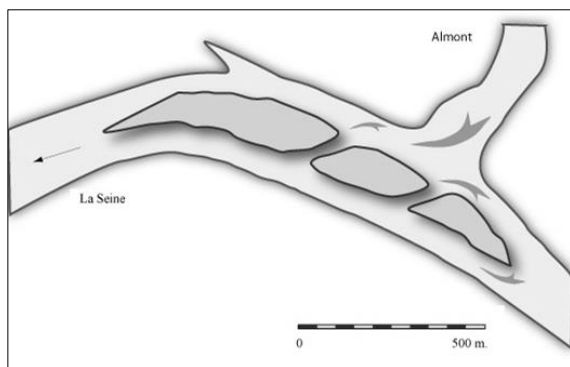


Fig. 2 : Melun – Proposition de restitution des anciens îlots de la Seine. © J. -C. Le Blay, GRAM, d'après P. Ouzoulias 2008, modifié.

Jusqu'au XVII^e s., la présence à Melun d'une muraille édifée sur l'actuelle île Saint-Etienne avant l'époque médiévale n'est connue que par la mention donnée par l'historien melunais Sébastien Roulliard dans son ouvrage consacré à l'histoire de la ville⁶. Pour lui, cet ouvrage fortifié daterait de l'époque mérovingienne, mais nous savons aujourd'hui qu'il s'agit bien d'une muraille romaine tardo antique.

Documentation archéologique

L'île Saint-Etienne que nous connaissons actuellement est : « *longée au Nord par un bras mort appelé depuis l'époque moderne le petit bras et au Sud par le grand bras, navigable. Elle est flanquée en aval et en amont jusqu'à l'époque contemporaine de petits îlots. Le plus important, l'îlot Saint-Nicolas à l'est, est supprimé en 1860 par une opération de remblais qui le relie définitivement à l'île Saint-Etienne. La lecture des documents cartographiques anciens, les observations faites lors de prospections subaquatiques, les sondages et affouillements réalisés à proximité des berges permettent d'envisager l'hypothèse selon laquelle l'actuel petit bras aurait pu autrefois être le bras navigable⁷* » (fig. 2).

Les données hydrographiques concernant le niveau de la Seine avant son réaménagement à la

fin du XIX^e s., réunies par Philippe Bonnin⁸, permettent d'établir que le niveau officiel de la retenue actuelle est à 2,65 m au-dessus de l'étiage de référence de 1840. Ce qui signifie qu'en 2023, le niveau actuel du fleuve est plus haut qu'à l'époque antique d'au moins 2.65 m. Par conséquent, les vestiges du *castrum* qui, au moment de leur découverte étaient immergés, se trouvaient donc à l'époque romaine hors d'eau puisque le niveau de la Seine avait été élevé artificiellement au XIX^e s.

Depuis les premières mentions de son existence, une vingtaine de découvertes ponctuelles effectuées au XIX^e et au XX^e s. ont permis de préciser le tracé quasi complet de son enceinte⁹. Le rempart reste encore aujourd'hui relativement bien défini dans la topographie locale, sauf sur son flanc nord-ouest où son tracé reste plus hypothétique. Le bilan des connaissances est toutefois inégal, même pour les tronçons les mieux reconnus. Toutefois, rares sont les interventions qui ont permis une analyse détaillée des maçonneries et des niveaux archéologiques associés à l'ouvrage. Les premières fouilles méthodiques sur les fondations de la muraille antique ont été opérées en 2001 à l'extrémité sud-ouest de l'île, à l'emplacement de la nouvelle médiathèque municipale, et portaient malheureusement sur des niveaux très perturbés par des constructions plus récentes¹⁰. Elles ont été poursuivies en 2003 par Diane Laneluc¹¹ lors du dégagement des éléments architecturaux monumentaux formant les fondations du rempart mis au jour en 2001.

Les observations réalisées par nos collègues archéologues permettent d'établir que les blocs formant le premier niveau d'assise ont été posés directement, et sans mortier, à même un sol alluvionnaire n'ayant pas nécessité un renfort de pieux mais un faible radier de pierres non équarries. Toutefois, l'extension de la fouille sur le même site d'une zone non perturbée par des constructions modernes, a montré la présence

⁶ ROULLIARD S., 1628 - *Histoire de Melun*, p.142.

⁷ LANELUC D., 2005 : *Notice technique d'intervention sur le site du castrum de Melun*, Sra Île-de-France, inédit.

⁸ BONNIN P., 2005 - Archéologie de la Seine dans le Melunais. Bilan des recherches subaquatiques 1990-2004, *Histoire et archéologie du pays melunais*, n° 1, 2005, p.97.

⁹ LANELUC D., GRIFFISCH J.-N., MAGNAN D., MORDANT D., 2008 - *La Seine-et-Marne 77/2, Carte archéologique de la Gaule*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p. 856-863.

LE BLAY J.-C., - 2001 - *idem* note 2, p. 169-181.

¹⁰ CIEZAR P. et alii. 2005 - *Fouilles de la Médiathèque de Melun*, Sra Île-de-France, inédit.

¹¹ LANELUC D., - 2005, *idem* note 7.

d'un second niveau de fondation constitué également de blocs de remploi recouvrant le précédent.

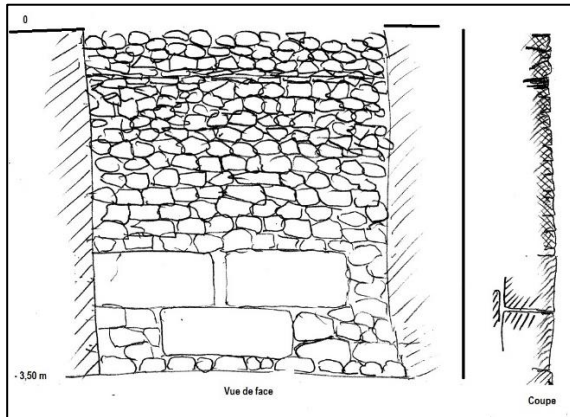


Fig. 3 : Aspect de la partie interne de la muraille du castrum démunie de son parement externe retiré lors des travaux dans la cour de l'actuelle université Panthéon-Assas, et coupe. © J. Cottard, 1988.

Ceci confirme les observations réalisées en 1987 par Jacqueline Cottard (**fig. 3**) au niveau d'une autre portion non perturbée du rempart antique, bien reconnaissable en raison d'un lit de briques alternant avec les moellons, mise fortuitement au jour dans la cour de l'actuelle université Panthéon-Assas (7/9 rue du Franc Mûrier). Cette observation de l'intérieur du rempart, effectuée dans l'urgence au fond d'une tranchée, a relevé la présence d'un double niveau d'assise en place à la base de la muraille¹², situation identique à celle du site de la BNP, rue Saint-Etienne, comme l'atteste un cliché pris par Jean-Claude Chanez en 1971¹³ (**fig. 4**).

En 2003, au niveau du chantier de la Médiathèque, sous les blocs dégagés, ont été découvert des éléments de couverture et des fragments de céramiques datés du Haut-Empire, ainsi que des restes osseux alimentaires. En revanche, aucun témoignage matériel d'une présence gauloise à cet endroit, n'y a été perçu. En l'état actuel des connaissances, le *castrum* s'étend sur une longueur de 520 m pour une largeur n'excédant pas 95 m au point le plus large.



Fig. 4 : Élément du soubassement du rempart du castrum au sud de l'île. © J.-C. Chanez, 1971.

Sa forme affecte celle d'un fuseau étroit et allongé, visiblement imposée par le cours du fleuve et les contours de l'île ou des îlots sur lesquels il fut construit. À son extrémité orientale, vers l'amont, le rempart se termine par un éperon pointu, renforcé par un massif de maçonnerie de 6 m d'épaisseur, sans doute destiné à s'opposer à la force du courant¹⁴. À son extrémité occidentale, en revanche, l'enceinte présente un front rectiligne, mais étroit¹⁵. Le périmètre de l'enceinte est d'un peu plus de 1 km et délimite un espace de moins de 4 ha, ce qui est fort peu comparé aux 9 ha du *castrum* de l'île de la Cité à Paris ou aux 6 ha de celui d'Auxerre et n'a aucun rapport avec les 36 ha de la ville enclose de Sens.

Si l'on observe dans le détail le mode de construction de l'enceinte, on note des différences notables entre ses parties nord et sud. Au nord, les fondations sont de bonne qualité. Elles comportent une ou deux assises de gros blocs calcaires assez bien équarris et de grandes dimensions (1,20 m x 0,60 m x 0,50 m), liés à l'argile. Des trous de scellement ou de manipulation sur certains blocs indiquent quelques remplois d'éléments d'architecture. Sur le flanc sud de l'enceinte, les blocs utilisés en fondation sont beaucoup plus nombreux. Des différences dans la mise en place des séries de blocs laissent à penser qu'ils proviennent de lieux de récupération distincts.

¹² COTTARD J., 1987 - *Observations faites rue du Franc Mûrier*, Archives du GRAM, dossier n° 8 bis, inédit.

¹³ CHANEZ J.-C., 1971 - *Fouilles de sauvetage sur le site de la BNP, angle des rues Saint-Sauveur et Saint-Etienne à Melun*, cadastre AB 22. Dossier du GRAM n° 18, inédit.

¹⁴ LE BLAY J.-C., 2001, *idem*, p. 173a

¹⁵ CIEZAR P. *et alii.*, 2005, *idem* note 10.



Fig. 5 : Partie d'un pilier aux quatre faces représentant un personnage féminin (Vénus ou *Sequana* ?).
Espérandieu 1911, 104-105, n° 2941. © J. Cottard, 1990.



Fig. 6 : Stèle à l'enfant, fils de *Serenus*. Espérandieu 1911, 107, n° 2947. © J.-C. Le Blay, 1984.

Des fûts de colonnes (cannelées ou non), des chapiteaux, des éléments de corniches et

¹⁶ LEROY G., 1865 (1) - Rapport sur les fouilles de la place Notre-Dame de Melun, *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et art du département de Seine-et-Marne*, deuxième année, Meaux, p. 170. [En ce qui concerne les stèles funéraires qui provenaient de nécropoles du Haut-Empire dont parle Gabriel Leroy, aucune

d'entablements, des blocs sculptés, des fragments de statues, (fig. 5, 6, 7, 8 et 9) d'inscriptions et de monuments funéraires furent découverts en grand nombre dans les fondations de la partie orientale de l'enceinte près de la collégiale Notre-Dame¹⁶, où ils étaient posés les uns sur les autres (fig. 10).



Fig. 7 : Homme debout. © Espérandieu 1911, 107, n° 2948.

En revanche, à l'extrémité occidentale du *castrum*, sous l'actuelle médiathèque, les blocs étaient disposés à l'origine sur deux assises et constituaient une plate-forme d'une largeur moyenne de 3 m. Le nombre et la diversité des blocs d'architecture, tirés manifestement du même contexte géologique (calcaire lutétien de la vallée de l'Oise, bien reconnaissable à la

nécropole de cette époque n'a encore pu être localisée à Melun. La seule certitude les concernant est qu'elles ne pouvaient pas se trouver sur l'île, puisque les rites religieux des Romains imposaient de reléguer les défunts à l'extérieur des agglomérations].

nature des fossiles qu'il contient¹⁷, laissent à penser qu'ils appartenaient à plusieurs édifices¹⁸, vraisemblablement publics ou religieux au nombre de trois¹⁹. Reprenons ici ce qu'en dit Diane Laneluc : « L'ensemble sorti en 2003 est à 45 % constitué d'éléments de colonnes cannelées, pilastres pouvant appartenir à un bâtiment à portique, entablements : architraves, corniches, bas-reliefs, chapiteaux sculptés... provenant de monuments publics du Haut-Empire démantelés pour la construction du rempart au Bas-Empire »²⁰ (fig. 11).



Fig. 8 : Stèles aux deux femmes.
© Espérandieu 1911, 103, n° 2938.

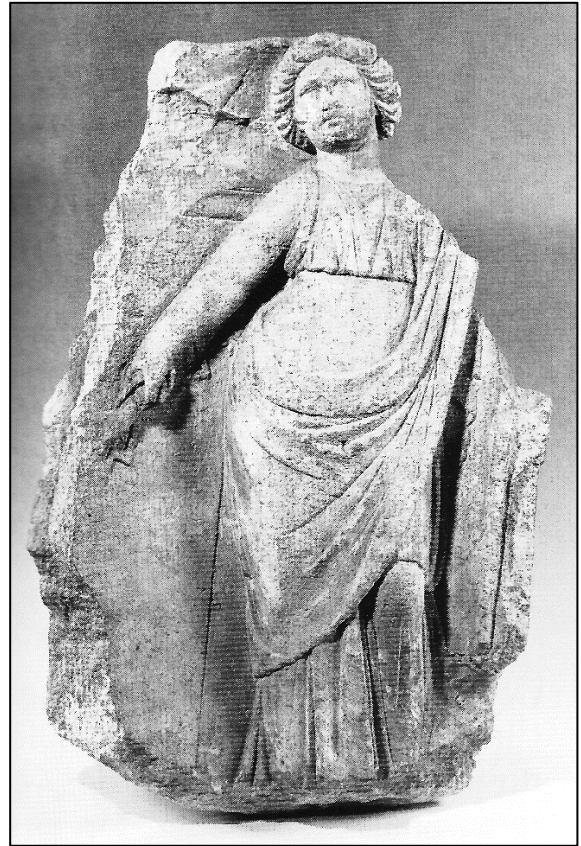


Fig. 9 : Junon, pilier à trois faces historiées.
Espérandieu 1911, 101, n° 2933. © Catalogue de l'exposition *Melun au temps de Rome*, 1990, p. 93.



Fig. 10 : Inscription gravée sur le linteau du temple de Mercure où apparaît l'unique mention du nom antique de Melun.
© GRAM.

¹⁷ REVENU M., 2010 - *Ressources et utilisations de la pierre dans le Bassin parisien à l'époque romaine*, Thèse de doctorat de l'Université de Nanterre, Paris X.

¹⁸ BESSON C., LANELUC D., PUAUX O., 2017 - L'agglomération de Melun (Seine-et-Marne) durant l'Antiquité tardive, de *Metlosedum* à *Meteglo*, *Gallia* 74-1, p.235-248.

¹⁹ La variété des décors sculptés sur les différents blocs amène à penser qu'ils appartenaient à trois édifices

différents. Il nous paraît utile de rappeler que l'endroit où s'élevaient à l'époque romaine ces grands édifices n'a bien entendu rien à voir avec l'emplacement de leur découverte dans la muraille du *castrum*. À ce jour, on ne connaît avec certitude qu'un seul bâtiment de type monumental, dont les fondations imposantes en grand appareil de calcaire, reconnues en fouilles au n°11 de la rue de Dammarie, aurait pu appartenir à l'un d'entre eux.

²⁰ LANELUC D., 2005 - *idem* note 7.

Seul un exemple de statuaire, probablement une stèle, a été sortie, ce qui différencie l'ensemble de celui qu'avait fouillé Gabriel Leroy en 1864²¹, dans la partie orientale de l'île, riche en stèles. 30,6 % de ces éléments sont des tambours ou fragments de colonnes. On dénombre 8 colonnes engagées, 2 colonnes circulaires, 3 colonnes d'angles, 6 indéterminées. Deux de ces colonnes portent un décor sculpté. Certains blocs présentent des vestiges d'enduit de préparation (enduit blanc sur surface striée) ou des traces de polychromie. Les blocs 043, 058, 069 et 091 portent des traces de peinture de couleur ocre. Les trois derniers sont très proches stylistiquement et appartiennent sans doute à un même ensemble monumental.

Les blocs sortis en 2001 et 2003 comportent des traces d'outils, notamment de gradine, ciseau et marteau taillant, lisibles sur 45 % des blocs sortis en 2003. 41%, présentent des aménagements : trous de louve, de griffe, ou tenons de bardage. Au moins deux blocs présentent une association des trois modes de bardage. Deux autres blocs présentent des vestiges de goujonnage : l'un en fer, l'autre en plomb. Les blocs observés dans cet ensemble présentent une certaine homogénéité dans la facture des décors sculptés ou dans les caractéristiques des colonnes cannelées : largeur des cannelures, diamètre des fûts. Les corniches, pilastres, bas-reliefs, colonnes cannelées et chapiteaux de grande taille renvoient à un bâtiment richement décoré comportant un portique. On pourrait envisager un temple pour les éléments les plus monumentaux. Les décors sculptés sont semblent-il rattachables à ce que l'on trouve en Bourgogne pour le II^e s. (fig. 12). La sculpture de certains chapiteaux et fragments de frises plus fins à décor végétal est du même type que ceux mis au jour dans le théâtre de Genainville daté par Philippe Mitard du milieu et de la seconde moitié du II^e siècle.

Comme à Sens, les décors présents sont généralement dirigés vers l'intérieur, parfois



Fig. 11 : Vue des fondations du castrum à l'emplacement de l'actuelle médiathèque de Melun.
© D. Laneluc, SMA VM.

vers le sol, ce qui semble logique : les faces les plus régulières sont tournées vers l'extérieur du mur. Il mesure 3 m de large sur la majorité du tracé mis au jour en 2001. Certaines sections de la muraille comportant des blocs particulièrement monumentaux mesurent cependant jusqu'à 4 m de large.



Fig. 12 : Élément d'une frise à décor végétal.
© D. Laneluc, SMA VM.

Sur les portions observées dans la partie orientale de l'île, Gabriel Leroy évoquait une largeur de 2,35 m ; quant à Eugène Grézy, en 1864, il parle d'une épaisseur d'1,45 m²². Rapidement, l'absence d'un second niveau

²¹ LEROY G., 1865 (1) - *idem* note 16, p. 170.

²² GRESY E., 1864 – Observations sur les monuments d'antiquité trouvés à Melun en février 1864. *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité*

impérial des travaux historiques et des sociétés savantes tenues les 30, 31 mars et 1^{er} avril 1864, Archéologie, Paris, Imprimerie Impériale, p. 15-29.

d'assise et de fondations sur pieux, déjà constatée par Pablo Ciezar pendant les travaux de la médiathèque en 2001, se sont confirmés. Des sondages à la mini-pelle en fin d'intervention ont tout de même été pratiqués. Les résultats ont été ceux escomptés. Seule la portion du rempart encore conservée en élévation et les blocs situés devant celle-ci ont livré un autre niveau d'assise. Il s'agit en fait d'un second niveau, au-dessus du niveau d'assise observé sur l'ensemble du tracé, comme le prouve l'observation de la coupe de la portion conservée en élévation. Mais le rempart, fissuré à cette hauteur, s'est visiblement affaissé, ce qui donne l'impression d'un niveau inférieur au reste du tracé. Cette fragilité a visiblement été constatée ailleurs car une réfection semble avoir eu lieu à hauteur du bloc 005 aux époques postérieures. Il s'agit en effet d'un gros bloc de grès régulier s'apparentant aux aménagements de l'enceinte à la Renaissance.

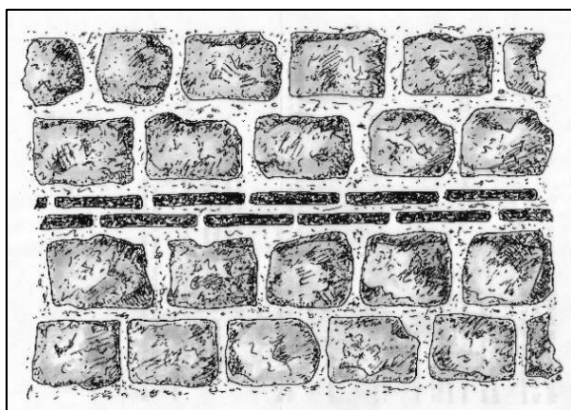


Fig. 13 : Fac-similé de l'appareil tardo-antique d'un élément de maçonnerie tombé dans la Seine. D'après Chanez J.-C., 2005, modifié.

Au moins une autre réfection, attribuable au Haut Moyen-Âge, apparaît avec la présence d'un fragment de sarcophage en réemploi, bloc numéroté 124 dans l'inventaire. Des fragments de sarcophage avaient également été mis au jour lors de l'intervention de Gabriel Leroy en 1864. Son hypothèse était que les éléments d'une nécropole du Bas-Empire²³ ou de l'époque mérovingienne situés à la Courtille, espace localisé dans la partie orientale de l'île, auraient été utilisés dans l'édification du rempart.

²³ Les stèles en question, par leur décor typique de la région sénonaïse, sont aujourd'hui datées du Haut-Empire et leur implantation intramuros n'est pas compatible avec les règles religieuses de l'époque.

L'assise de ce rempart ne présente pas de mortier, le poids des blocs suffisant sans doute à les maintenir ensemble. Les blocs sortis reposaient directement sur un niveau livrant du mobilier I^{er} siècle ».

Pour compléter cet inventaire signalons la découverte en 1830 « en construisant une maison sur l'emplacement de l'ancien château royal, de corniches antiques décorées de trophées d'armes, de panoplies »²⁴.

À plusieurs endroits les eaux du fleuve battaient sans doute directement les pieds de la muraille, comme cela a été montré lors des fouilles de 2001, et comme le suggère le puissant éperon édifié à l'extrémité orientale de l'enceinte. L'élévation n'est conservée qu'en de rares endroits, là où les reprises médiévales n'ont pas fait disparaître le parement extérieur de la muraille antique. Toutefois, en 1985, à l'occasion de travaux nécessités par la réfection de la rive sud de l'île au niveau du pont du Maréchal Leclerc (construction en dur d'une bordure de quai et libération d'un passage sécurisé pour les piétons), un fragment de mur en petit appareil de moellons calcaire comportant deux rangées de briques est exhumé à cet endroit. Il s'agit d'un fragment de mur relativement épais appartenant probablement à la muraille antique et qui a servi à une époque indéterminée à remblayer la berge (fig. 13). Sa réalisation est caractéristique de l'époque tardo-antique²⁵.

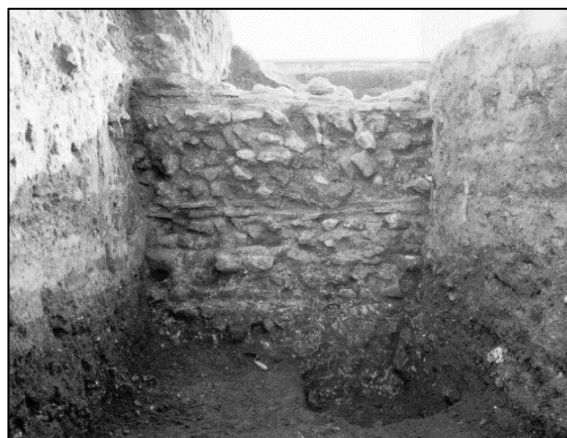


Fig. 14 : Vue de l'appareillage de la face interne du mur du castrum. © SMAVM.

²⁴ LEROY G., 1887 (2) - *Histoire de Melun*, p. 56, note 4.
²⁵ CHANEZ J.-C., 1985 - Dossier *castrum*, archives du GRAM, dossier n° 8, rempart gallo-romain.

Une vingtaine d'années plus tard, en 2004 : un bloc de maçonnerie montée au mortier de tuileau avec joints au fer constitué de moellons réguliers en ligne avec un rang d'une épaisseur de briques, a été aperçu sous l'eau en amont du pont Leclerc lors de prospections subaquatiques menées par le GRAS²⁶. Notons cependant qu'au niveau du site de la médiathèque la partie préservée du rempart comporte une vingtaine d'assises composées de moellons équarris, sans rangées de briques, atteignant une hauteur de 2,80 m environ, ce qui est probablement l'indice d'un pillage de la maçonnerie à une époque indéterminée. En revanche, son parement intérieur présente une alternance plus classique de moellons et de briques de chaînage, cinq assises de moellons pour deux assises de briques (fig. 14), ce qui confirme l'observation de 1985. L'épaisseur du mur est de 2,80 m à la base et diminue régulièrement jusqu'à 2 m environ au niveau le mieux conservé.



Fig. 15 : Vue générale des substructions mises au jour en 1948. © Lasseron, ADSM 77.

Cette largeur correspond à ce qui a été observé antérieurement sur la face sud de l'enceinte depuis le XIX^e s. En revanche, sur la face nord de l'île, la muraille est plus étroite et ne dépasse pas 1,50 m de large.

En 2012, une série de diagnostics ont été menés place Praslin et cours de la Reine Blanche, par l'INRAP²⁷, à l'emplacement de l'actuel parc de stationnement (cf. fig. 1). Ils ont révélé, à 4 m de profondeur et sur environ 50 m de longueur, la présence d'un important tronçon de la partie nord occidentale de la muraille qui nous était inconnue jusqu'à présent : le soubassement en grand appareil de calcaire, sur au moins deux rangs, suit la pente du sol géologique lui conférant une apparence d'escalier : de fait, à certains endroits, on retrouve jusqu'à trois niveaux d'assise.



Fig. 16 : Détail de la substruction occidentale mise au jour en 1948. © Lasseron, ADSM 77.

La partie haute de la muraille est constituée de moellons de calcaires et de meulières liés au mortier de chaux et n'est visible que sur deux m. de hauteurs. L'observation n'a porté que sur la

²⁶ BONNIN P. 2005 - *Rapport de prospection archéologique subaquatique, La Seine*, p.19.

²⁷ GUINCHARD-PANSERI P., 2012 - Melun (Seine-et-Marne), Île-de-France, 3 Place Praslin, Rapport de diagnostic archéologique. Pantin, Inrap, CIF, 75 p.

face extérieure du rempart et n'a pas révélée l'existence de chainages de briques.

Pour revenir au site de la médiathèque, les traces d'un élargissement extérieur des fondations ont été observées sur une longueur de 6 m, à environ 10 m de l'angle sud-ouest de l'enceinte. Elles sont trop mal conservées pour être interprétées avec certitude, mais elles pourraient néanmoins marquer l'emplacement d'un bastion peu saillant dans cette partie du *castrum*. Quant à l'éperon de l'extrémité orientale, avec son massif de fondation de 6 m d'épaisseur, il pourrait aussi avoir reçu ce type de construction.

Partout ailleurs la muraille paraît dépourvue de tours, ce qui est le cas aussi à Paris. Les portes ne sont pas mieux connues. Cependant, cette forteresse devait obligatoirement comporter un passage permettant d'y entrer et de la traverser, reliant de fait la rive droite à la rive gauche²⁸.

Un ouvrage particulier en avant de la muraille

À ce sujet, il nous paraît opportun de signaler ici les découvertes fortuites réalisées en 1948 au sud de l'île, à l'occasion d'importants travaux de reconstruction de la culée nord de l'actuel pont du Maréchal Leclerc (ancien pont de Fer, détruit durant la seconde guerre mondiale)²⁹. Ces travaux, qui n'ont malheureusement pas fait l'objet de fouilles, ont mis au jour, à environ 4 m sous le niveau de la chaussée, des substructions massives en petit appareil : deux bastions rectangulaires à abside dirigée vers l'intérieur de l'île, séparés entre eux par un passage ou une cour (**fig. 15, 16 et 17**).

Ces substructions édifiées à l'extérieur du *castrum*, à environ 20 m au sud du passage supposé de l'enceinte (cf. **fig. 1**), nous interrogent car elles pourraient être celles d'une

porte monumentale, mais de quelle époque ? Cependant, la forme particulière des bastions, face plane tournée vers l'extérieur et absides vers l'intérieur, semble loin des canons architecturaux traditionnels des fortifications antiques ou médiévales, où en principe, deux solides tours rondes en saillie vers l'extérieur encadrent généralement la porte.

La vue de Melun actuellement conservée au musée de la Vicomté (**fig. 18**), copie d'un original du XVI^e s., présente effectivement une porte fortifiée à cet endroit. Mais les vestiges découverts en 1948 ne correspondent pas à ce que nous montre cette toile. Il ne s'agit donc probablement pas des restes de cette porte médiévale, à moins que des remaniements ne l'aient affecté au cours du temps, remaniements

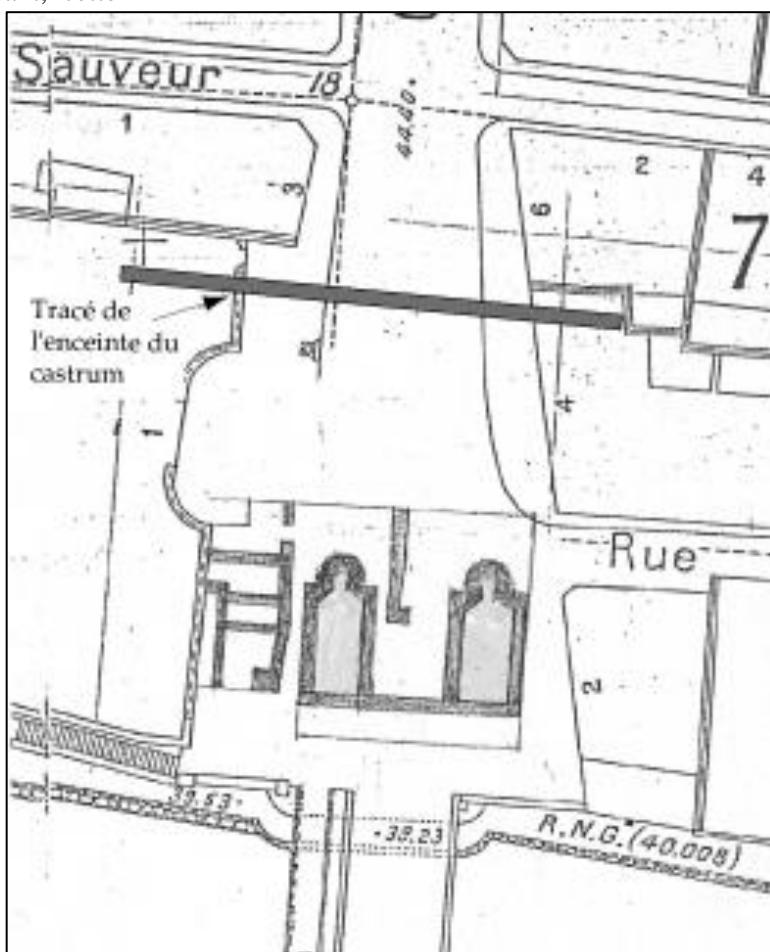


Fig. 17 : Report sur le cadastre de 1947, des substructions retrouvées durant les travaux de construction du pont du Maréchal Leclerc. Le tracé de l'enceinte du *castrum* est à cet endroit supposé. © GRAM.

²⁸ BONIN P., 2005 - *idem* note 8, p.97.

²⁹ LE BLAY J.-C., 1981 - Une porte fortifiée gallo-romaine dans l'île de Melun, *Bulletin du Groupement Archéologique de Seine-et-Marne*, n° 22, p. 95.

dont nous n'avons aucune trace écrite ni iconographique.



Fig. 18 : Détail de la vue de Melun au XVI^e s. représentant la porte fortifiée.
© Musée de Melun.



Fig. 20 : Substructions en gros appareil sous le pont du Maréchal Leclerc à Melun. © P. Bonin, GRAS.

Les travaux de 1948 ont également fait reculer la berge de plusieurs mètres, portant sa limite actuelle jusqu'au milieu des structures de ladite porte. L'ensemble des vestiges a donc été détruit à ce moment-là, du fait du recul de la berge ainsi que par l'implantation de la culée nord du pont du Maréchal Leclerc qui s'appuie complètement dessus (**fig.19**).

Cependant, des substructions en grand appareil de calcaire sont toujours visibles sous les eaux du fleuve, depuis la berge actuelle (**fig. 20 et 21**). Sur la photo de la **figure 20**, un fragment de colonne semble même émerger entre les blocs. Situées au même emplacement, à environ 6 m sous l'actuelle chaussée et donc pratiquement 2 m sous les vestiges en question, elles rappellent fortement les fondations en

grand appareil de remploi de la muraille antique que nous avons évoqué plus haut. La présence de tels blocs à cet endroit accentue nos interrogations. S'agirait-il des soubassements d'une construction fortifiée contemporaine du rempart antique ? Existe-t-il aussi un lien entre ces soubassements et les substructions découvertes en 1948 ? De toute évidence ces soubassements n'ont pas été aperçus à l'époque durant les travaux, qui se sont limités à dégager le haut des substructions présentées plus haut, avant de les détruire pour reculer la berge et assoir la fondation de la culée nord du pont.

Les travaux ne sont visiblement pas descendus jusqu'au niveau de ses soubassements en grand appareil puisqu'aucune information à ce sujet n'a filtré. En l'absence de fouilles subaquatiques qui permettraient de comprendre ce que sont et ce que font ces blocs à cet endroit, il est difficile de se prononcer avec certitude.



Fig. 21 : Substructions en gros appareil sous le pont du Maréchal Leclerc à Melun. © P. Bonin, GRAS.

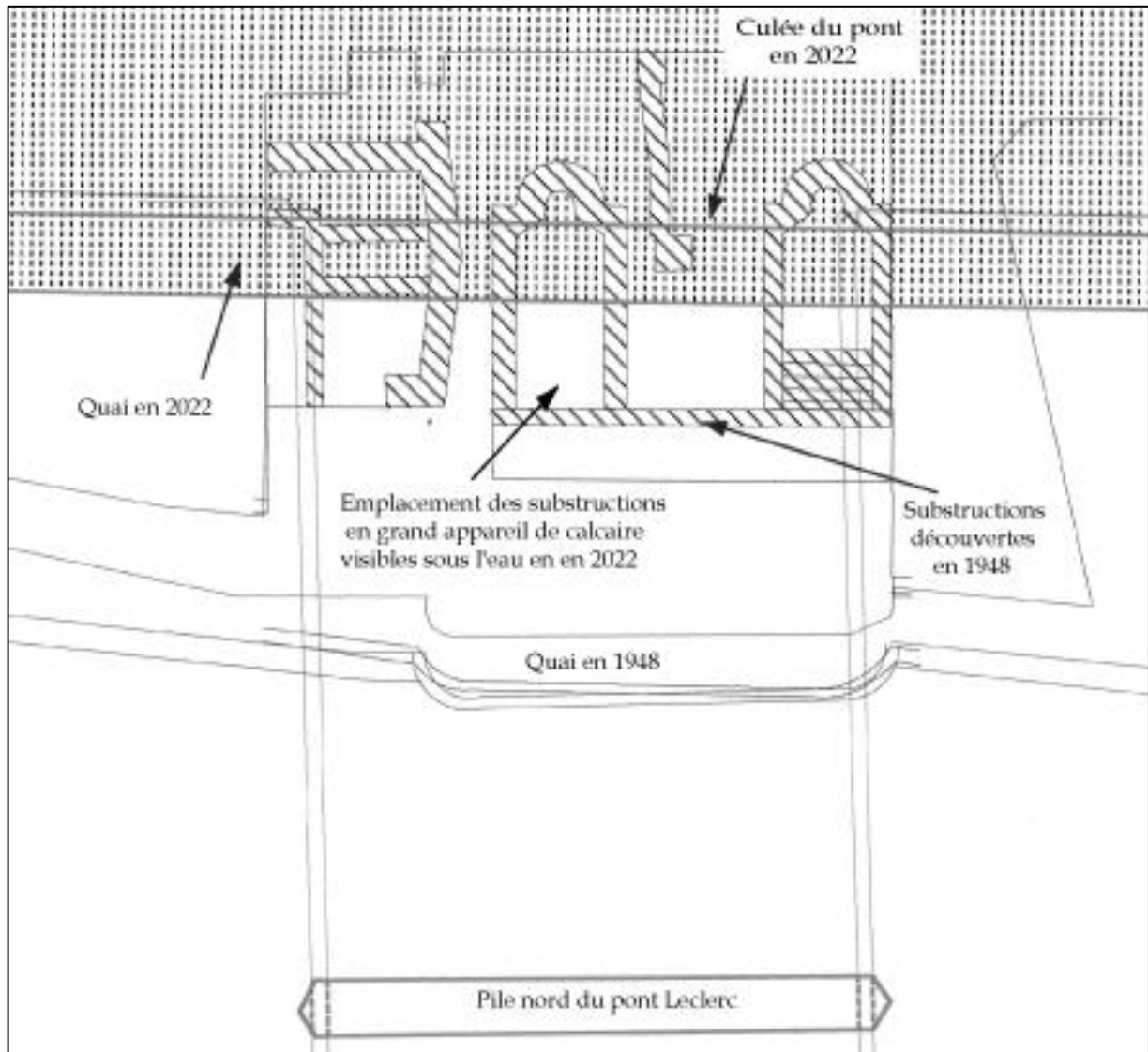


Fig. 19 : Schéma montrant l'emplacement des substructions aperçues en 1948, ainsi que ceux de l'ancienne et de la nouvelle berge du fleuve. © P. Bonin, GRAS, 2003.

Toutefois, les substructions retrouvées en 1948 et celles en grand appareil de calcaire visibles aujourd'hui sous les eaux sont dans l'axe de l'actuel pont Leclerc qui lui-même est à l'emplacement du pont romain³⁰. Soubassement de grands appareils et substructions maçonnées pourraient appartenir à un même édifice relevant d'une fortification d'époque romaine, comme celui évoqué plus haut pour le site de la médiathèque. Mais, différence notable, celui dont nous parlons ici est situé en avant du rempart à environ 20 m de celui-ci. Dans ce cas, ce dernier aurait pu être une porte fortifiée en

avant du rempart faisant fonction de « barbacane » ou, pourquoi pas, une tête de pont.

Au nord de l'île, un dispositif permettant de sortir du *castrum* devait probablement lui faire face, mais aucun indice archéologique ne permet pour le moment de s'en assurer, les observations ponctuelles faites en 1975 par l'entreprise Caillon, dans les caves des numéros 30-32 de la rue Saint-Étienne n'étant pas contributives à ce sujet³¹. À ce propos, les ouvriers précisent : *avoir buté sur un mur en petit appareils de moellons calcaire très serré, lié au mortier de chaux, sans chaînage de briques ni éléments de rempli,*

³⁰ BONIN P., 2005 – *idem*, note 8, p. 97.

³¹ Informations orales recueillies auprès de l'entreprise Caillon qui effectua des travaux de maçonnerie dans les caves.

qu'ils n'ont pu démolir. Ils ont certainement trouvé une partie de la muraille antique en élévation qui se trouvait également à 2.50 m sous le sol actuel.

Notons que cette observation se situe dans le prolongement de celle faite en 1985 par J. Cottard au 7/9 rue du Franc Mûrier, réalisée à plus de 3,50 m de profondeur. Cela explique qu'elle ait observé ces soubassements en grand appareil³² au contraire des ouvriers intervenant au 30/32 rue Saint-Etienne, ceux-ci n'étant pas descendu aussi profondément.

S'il existait une porte dans cette partie nord du *castrum* elle devrait logiquement se situer sous la chaussée de l'actuelle rue Saint-Etienne dans le prolongement de celle située au sud.

L'intérieur du *castrum*

Les constatations archéologiques à l'intérieur de l'espace délimité par l'enceinte romaine sont peu nombreuses, mais apportent quelques éléments de réflexion. D'une part, il existe des bâtiments à usage d'habitation édifiés sur cave, comme sur le site de l'ancien cinéma Eden (place Praslin)³³, ou sur celui de l'actuel square Jacqueline Cottard³⁴. D'autre part, on trouve également des traces d'ateliers de métallurgie comme celui fouillé au sud de l'actuelle collégiale Notre-Dame³⁵, ou celui de la médiathèque³⁶. Cette activité est, par ailleurs, indispensable dans les camps romains.

Une portion de mur romain revêtu d'enduits peints et de plusieurs fragments de céramiques romaines a été observée en 1985 dans la partie la plus orientale de la cour de l'université de la Courtille³⁷. Malheureusement, la majorité des substructions que nous venons de présenter sont

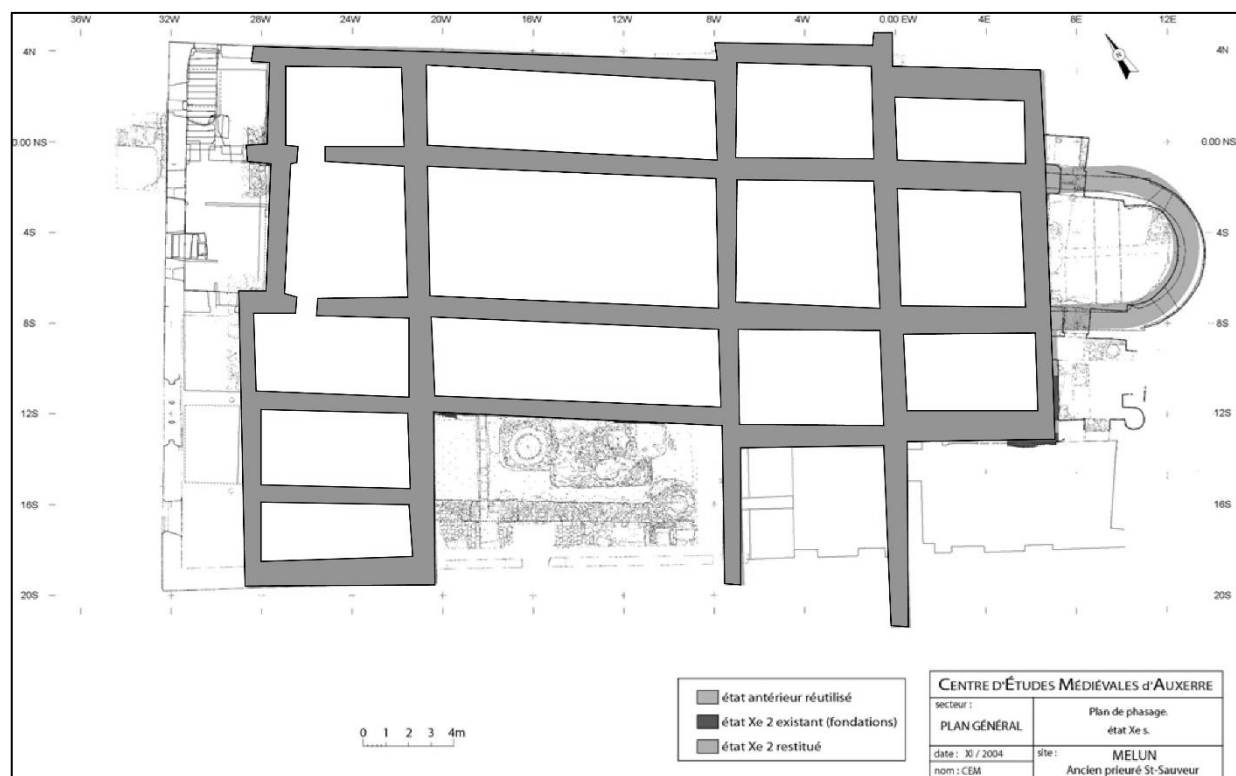


Fig. 22 : Plan des substructions antiques, en orange, présentes sous le prieuré Saint-Sauveur. © CEMA 2004.

³² COTTARD J., 1985 - Idem note 12.

³³ GUINCHARD-PANSERI P., 2003 - *Melun (Seine-et-Marne, Île-de-France)*, 3 Place Praslin, Rapport de diagnostic archéologique, Pantin, Inrap CIF, 31 p.

³⁴ MARTIN G., 1980 - *Melun, rue des Nonettes, rapport de fouilles*, AFAN, archives du GRAM, dossier n° 55, inédit.

³⁵ LE BLAY J.-C., LUCCISANO S., 2000 - *Melun, île Saint-Etienne, Tilleul Notre-Dame*, rapport de sauvetage, archives du GRAM, dossier n° 123, inédit.

³⁶ CIEZAR P., *et alii*, 2005. Idem note 10.

³⁷ COTTARD J., 1985 – Idem note 12.

dans un état de conservation médiocre qui ne permet pas d'en restituer les plans détaillés.

En d'autres endroits ont été découvert des vestiges de constructions de prestige, dont nous connaissons peu de choses : comme la colonne romaine encore en place sur son soubassement et photographiée par Christian Wagneur au 1/3 rue du Four, dans une tranchée³⁸, ou le bâtiment élevé sur podium retrouvé rue du Château, sur le site de la médiathèque³⁹. Le plus important bâtiment mis au jour (**fig. 22**), est celui fouillé par Fabrice Henrion sous l'actuel prieuré Saint-Sauveur, dont l'une des pièces était ornée de mosaïques à décor blanc et noir laissant penser qu'il puisse s'agir d'un balnéaire⁴⁰. Ce site a également livré du mobilier archéologique daté du IV^e s., notamment une fibule cruciforme en bronze, plusieurs monnaies du dernier quart du IV^e s., divers objets en os décoré ainsi que des tessons de sigillées d'Argonne ornées de molettes à casiers.

Cependant, ces découvertes ne sont pas incompatibles avec l'existence de bâtiments occupés par les militaires qui auraient coexisté avec ceux réservés aux civils.

Ainsi pourrait s'expliquer la présence de céramiques fines (sigillées à décor de molette à casier et dérivés de la sigillée paléochrétienne, céramiques granuleuses d'origine régionale), des verres fins - parfois gravés, datables des IV^e/V^e s. mais aussi dans les secteurs les mieux étudiés, d'importantes quantités de restes osseux animaux (d'élevage, de gibier et d'huîtres) témoignant d'un niveau de vie aisé⁴¹.

Cependant, il est encore bien difficile d'apprécier l'état et l'extension du bâti à l'intérieur du *castrum*. Celui-ci n'est, pour l'instant, dévoilé que par des découvertes très ponctuelles réalisées à l'emplacement du square Jacqueline Cottard sous l'église Saint-Sauveur⁴², et dans un contexte perturbé fouillé au sud de la

collégiale Notre-Dame⁴³. Les maçonneries trouvées à ces occasions ont été réalisées avec quelques éléments architecturaux en remploi et pourraient appartenir à des constructions importantes, mais leur chronologie exacte et leur destination sont mal connues.

La chronologie précise de la construction du *castrum* n'est toujours pas établie avec certitude. Au XIX^e s., près de la collégiale Notre-Dame, Gabriel Leroy avait noté que les fondations de l'enceinte recouvraient un puits qui a livré du mobilier du IV^e s., dont une monnaie de Constantin (ou de Constant) découverte « à la naissance des fondations du mur »⁴⁴. Ces éléments fournissent un terminus *post quem* vers le milieu du IV^e s., mais l'édification de l'enceinte pourrait être plus récente. En effet, les niveaux d'occupation situés à la base du rempart et fouillés dans l'emprise de la médiathèque ne sont pas antérieurs à la fin du IV^e s. et plus vraisemblablement même au début du V^e s. Ces observations concordent globalement avec la chronologie des sigillées d'Argonne décorées à la molette, trouvées ailleurs dans l'île.

Néanmoins, cette hypothèse de datation relativement haute doit être confirmée par des indices recueillis directement dans la maçonnerie ou dans des contextes archéologiques bien datés et situés immédiatement sous les fondations. Les fouilles préalables à la construction de la médiathèque ont en effet montré que cette partie du *castrum*, le long de l'enceinte, était occupée de façon continue pendant les V^e et VI^e s. et que de nouveaux aménagements ont été réalisés durant le haut Moyen Âge. La présence de foyers et de sols en argile damée laisse à penser que des bâtiments, sans doute construits en matériaux périssables, ont été élevés contre la face intérieure de la muraille.

Cette première partie de nos commentaires présentant et décrivant le *castrum* melunais, tel qu'il était vu il y a une vingtaine d'années, est

³⁸ WAGNEUR C., 1970 (?), *1/3 rue du four*, GAG, 77, Melun, notice 103, p. 860/861.

³⁹ CIEZAR P., *et alii*. 2005. *Idem* note 10.

⁴⁰ HENRION F., 2004 - Melun, Seine-et-Marne, Fouilles programmées de l'ancien prieuré Saint-Sauveur, GAG 77, Melun, notice 111, p. 862.

⁴¹ LE BLAY J.-C. 2013 - Premiers éléments de vie quotidienne au sein du *castrum* de Melun (Seine-et-Marne)

au V^e siècle. L'apport des ossements animaux, *RAIF*, 6, p. 131-159.

⁴² MARTIN G., 1988 - *Rapport d'intervention archéologique au niveau du square J. Cottard à Melun*. AFAN, inédit.

⁴³ GRAM 2000 - *Rapport d'intervention archéologique aux abords de la Collégiale Notre-Dame à Melun*, dossier de l'association, inédit.

⁴⁴ LEROY G., 1865 (2) - *Idem* note 16, p. 175.

issue du travail élaboré à cette époque dans le cadre d'un Projet collectif de recherches. Celui-ci était dirigé par Pierre Ouzoulias et Paul Van Ossel (CNRS et Université de Nanterre), auxquels étaient associés le ministère de la Culture, le Service régional d'archéologie d'Île-de-France, le Service départemental d'archéologie de Seine-et-Marne, le Service municipal d'archéologie de la ville de Melun. Les associations GRAM (Groupe de recherche archéologique melunais), ACAME (Association pour la carte archéologique de Melun et ses environs) et GRAS (Groupement de recherches archéologiques subaquatiques) étaient associées à cette recherche dont les résultats ont été publiés entre 1994 et 2007 sous la forme de plusieurs fascicules : *L'époque romaine tardive en Île-de-France*.

Notre réflexion en 2023

Déjà, dès la seconde moitié du III^e s., la pression qu'exercent les ennemis de Rome aux frontières se fait plus agressive et impose aux Romains de repenser totalement leur système défensif, ce qui sera fait vers la fin du III^e s. et au début du IV^e s. en particulier par les empereurs Dioclétien et Constantin. Ainsi, en Occident, des défenses linéaires naturelles, comme les fleuves Rhin et Danube, sont mises à profit pour contrer les Germains, en particulier les Alamans et les Goths. Mais de plus, comme le dit Yann Le Bohec, dans l'extrême ouest de l'Empire « *les Saxons, et dans une moindre mesure les Francs, se sont faits pirates et ils ont pillé avec équité les côtes occidentales et les côtes insulaires de la Manche ; et sans doute sont-ils allés jusqu'en Armorique* ⁴⁵ ». Contre ces pirates, qui n'hésitent pas à s'engager dans les estuaires et à remonter le cours des fleuves⁴⁶, les Romains organisent alors un mode de défense particulier du littoral, des estuaires et des fleuves. Dans cette perspective la nécessité de défendre la Seine aurait pu imposer la construction de plusieurs *castrums* comme ceux de Melun et de Paris.

⁴⁵ LE BOHEC Y., 2006 - *L'armée romaine sous le Bas-Empire*. Éditions Picard, p. 153.

⁴⁶ SOULAT J. 2009 - La pénétration des groupes saxons et anglo-saxons dans le Ponthieu entre la fin du v^e et le milieu du vi^e siècle. *Revue archéologique de Picardie*, n° 1-2, p. 27-35.

Ces deux derniers sont assez bien documentés archéologiquement et leur ressemblance est frappante. Concernant celui de Lutèce, Sylvie Legaret le considérait en 1980 à la fois comme un casernement militaire mais aussi comme un dispositif de protection d'une partie de la capitale de la *civitas des Parisii*⁴⁷. Le *castrum* melunais, qui comme son homologue parisien, occupe une position stratégique au milieu de la Seine lui procurant une défense naturelle renforcée, pourrait avoir eu les mêmes fonctions, d'autant plus que cette position privilégiée sur une île, permet de contrôler parfaitement le fleuve mais aussi les routes qui le traversent à cet endroit⁴⁸.



Fig. 23 : Fibule cruciforme en bronze datée du IV^e s. © T. Woreth, Service municipal d'archéologie de Melun, 2014.

Les *castrum* de Melun et de Paris semblent également contemporains. Par ailleurs, la ressemblance de la fortification melunaise avec celle de Lutèce (implantation géostratégique identique, probable contemporanéité de construction mais aussi même unité architecturale tant au niveau de la conception que de l'édification) est telle que leur appartenance à un même dispositif défensif paraît plus que

⁴⁷ LEGARET S., 1980 - *L'enceinte du Bas Empire à Paris*, Paris 1980, Université Paris IV.

⁴⁸ Entre Montereau et Paris, la Seine est un obstacle naturel difficilement franchissable dont les points fiables de traversée sont peu nombreux et considérablement espacés. Melun et Paris, déjà cités par César pour leur pont présent dès l'époque gauloise, font partie de ces points fiables.

vraisemblable. La possibilité que le *castrum* melunais ait eu la même fonction de casernement militaire que celui de Lutèce, retient donc notre attention même si, en l'état actuel des connaissances, la forteresse melunaise n'a livrée qu'un seul *militaria*, une fibule cruciforme datée du IV^e s., retrouvée durant les fouilles du Prieuré Saint-Sauveur (fig. 23).

Un document daté du IV^e s., la *Notice des Dignités*⁴⁹, permet d'abonder dans le sens de cette politique de défense en profondeur des voies navigables de cette partie de l'Empire. Ce répertoire de toutes les dignités civiles et militaires de l'Empire romain d'Orient et d'Occident durant le IV^e siècle, mentionne l'existence à Lutèce, d'un préfet commandant la *classis Anderetianorum*⁵⁰, flotte spéciale chargée de la protection de la Seine depuis son embouchure jusqu'au camp de Cora situé non loin de Saint-Moré (en Bourgogne), proche des sources de ce fleuve. Mais, si cette notice confirme bien le rôle militaire de la flotte, elle n'en donne ni la date de création, ni le moindre détail sur l'existence et l'emplacement des casernements et des tours de guet qui lui sont inévitablement associés.

La même notice mentionne également, sous le nom de *litus saxonicum* (le littoral des Saxons), l'existence d'un système de défense chargé de protéger des pirates saxons et francs, à la fois le littoral sud-est de l'actuelle Angleterre et la côte nord-ouest du continent. Les troupes affectées à ces fortifications, étaient placées sous l'autorité d'un comte, le *Comes litoris saxonicus*. Du côté anglais de la Manche, on dénombre une dizaine de forts plus ou moins importants, documentés par l'archéologie comme Burgh Castle, Brancaster, Walton Castle, Bradwell, Richborough, Douvres, Portchester, (fig. 24, 25, 26, 27, 28 et 29). Côté continent, les points fortifiés sont aujourd'hui difficiles à localiser avec certitude (Oudenburg, Etaples, Boulogne et peut-être Cherbourg, ...?).

Un autre système défensif, le *tractus armoricanus* (le territoire de l'Armorique), complétait le *litus saxonicum* du côté de l'actuelle Bretagne. Des troupes placées sous l'autorité d'un duc - le *dux tractus Armorici et Nervicani* - occupaient certains postes clefs comme Alet, Vannes et Nantes⁵¹.

Dans cette logique de défense des côtes, des embouchures des fleuves et de leur cours, qu'une flottille de pirates pouvait remonter rapidement en s'enfonçant vers l'intérieur, nous comprenons parfaitement le rôle dévolu à cette *classis Anderetianorum*. À l'image des nombreux forts romains du *litus saxonicum* encore visibles aujourd'hui, servant de cantonnement aux soldats et marins de cette défense côtière, nous pouvons raisonnablement considérer les *castrum* parisien et melunais comme des casernements pour les marins de cette flotte de la Seine. Dans cette logique, il est envisageable que d'autres *castrum* et tours d'observation dont il ne reste plus aucune trace aujourd'hui, aient été établis en amont de Melun, entre Melun et Lutèce et en aval de Lutèce jusqu'à l'embouchure de la Seine.

D'autre part, il est curieux de constater qu'à cette période de grande instabilité où de nombreuses villes romaines se sentant menacées s'entouraient de remparts (comme c'est le cas à Meaux ou à Sens, pour rester dans un secteur proche de Melun), des agglomérations comme Lutèce (pourtant capitale de *civitas*) et Melun (*Meteglo*) ne l'aient pas fait alors que dans le cas de ces deux sites, la zone habitée reste encore largement en dehors de la fortification insulaire. Cela confirme l'hypothèse de voir dans ces deux *castrum*, les seuls à notre connaissance à avoir été édifiés sur des îles au milieu de la Seine, des casernements militaires dépendant de la *Classis Anderetianorum*. Ils pouvaient ainsi héberger non seulement des marins de cette flotte, mais également des détachements de cavalerie chargés de patrouiller aux abords du fleuve en complément des patrouilles fluviales, comme c'est le cas sur certains forts anglais du littoral saxon. Dans notre région, la possibilité qu'un détachement de cavalerie sarmate⁵² ait été

⁴⁹ La Notice des Dignités ou *Notitia Dignitatum*, est connue par la copie réalisée au XV^e siècle d'un original daté du début du V^e siècle après les réformes mises en place par Dioclétien et Constantin 1^{er} (entre 290 et 325).

⁵⁰ *Notitia Dignitatum* XLII, 22-23.

⁵¹ LE BOHEC Y., 2006 - *idem*, note 45, p. 153.

RICHARDOT P., 1998 - *La fin de l'armée romaine* (284 – 476). Editions Economica, 408 p.

⁵² KOVALESKAIA V.B. 1993 - La présence alano-sarmate en Gaule ; confrontation des données archéologiques,

particulièrement investi dans cette tâche, a été également envisagée en raison du lieu dit Sermaize donné à un petit hameau situé en bordure de la Seine, à quelques kilomètres en amont de Melun. Dans cette logique, la présence de l'éventuel « balnéaire » situé sous le Prieuré Saint-Sauveur, ne nous semble pas incongrue dans un prétoire militaire.

Par ailleurs, certains historiens pensent que le nom de la flotte des *Anderetiani*, pourrait être rattaché à la commune d'Andrésey dans les Yvelines où les *Anderetiani* auraient pu être chargés de la défense de la confluence Seine-Oise⁵³ auquel cas, la présence d'un *castrum* en ce lieu stratégique n'est pas du tout absurde. D'autres auteurs relient ce nom à une importante place forte du littoral saxon, nommée *Anderida*, aujourd'hui Pevensey en Angleterre, qui aurait pu en fournir les troupes⁵⁴.

Dans le cas d'une utilisation initiale du *castrum* melunais comme casernement d'unités militaires, sa construction n'a pu être décidée que par le pouvoir impérial, comme le rappelle le Digeste⁵⁵ « *Pour les travaux qu'on exécute sur les remparts, ou les portes, ou dans les cités, ou si l'on construit des remparts, le divin Marc Aurèle a fixé par rescrit que le gouverneur qui en est saisi doit consulter le Prince* ». Dans le cadre de la politique défensive des provinces, le Prince est donc seul décideur de la mise en œuvre des moyens financiers et humains nécessaires à l'édification des fortifications qui, de fait, lui appartiennent.

Conclusion

Les ressemblances évoquées plus haut entre les *castrum* melunais et parisien, nous incitent à penser que leur édification est fortement liée et s'inscrit dans une logique de défense du fleuve. Voulu et élevé sur décision du pouvoir

impérial, ces forteresses auraient servi dès leur construction, à l'exemple de celles édifiées sur le *litus saxonicum* dans l'actuelle Angleterre, à héberger non seulement les soldats (marins, fantassins et cavaliers) servant dans la *classis Anderetianorum*, mais aussi les élites locales, comme en témoigne la qualité de certains bâtiments mis au jour à l'intérieur de la muraille.

Cependant, après le désastre subi le 9 août 378 par l'armée romaine face aux Goths à Andrinople (aujourd'hui Edirne en Turquie européenne), et la restructuration militaire qui s'en suivit, le pouvoir impérial aurait pu faire passer la défense des fleuves au second plan. De fait, certains casernements auraient été vidés de leurs effectifs militaires et le *castrum* melunais laissé à la population civile, d'autant plus qu'en l'état actuel des connaissances il n'existe, à Melun, aucun habitat structuré au sud de la Seine datable des IV^e ou V^e siècles. Cependant, les centaines de sépultures tardo-antiques, et surtout alto-médiévales, retrouvées en périphérie de *Meteglo* (Melun) attestent la présence d'une population civile conséquente continuant d'habiter l'agglomération. Par la suite, à l'époque mérovingienne, l'agglomération sera le siège d'un pouvoir civil et/ou religieux⁵⁶, capable de frapper monnaie et de prendre des décisions politiques d'importance.

Le *castrum* romain perdurera après la fin de l'Empire romain d'Occident, puisqu'autour de l'an mil ses murailles serviront de soubassement au rempart médiéval, et que des édifices religieux prestigieux, comme le prieuré Saint-Sauveur, s'élèveront sur les ruines du bâtiment romain le plus important connu à ce jour au sein de l'île.

Jean-Claude LE BLAY et Silvio LUCCISANO, membres du GRAM.

paléoanthropologiques, historiques et toponymiques », in *L'armée romaine et les Barbares du III^e au VII^e siècle*, textes réunis par F. Vallet et M. Kazanski, *Mémoires de l'AFAM*, t. V, 1993, p. 209-221.

⁵³ TOUTAIN J., 1944, Le problème d'Andrésey-sur-Seine. Andrésey dans l'Antiquité et au début du Moyen Âge, *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, années 1941-1942, Paris, Imprimerie nationale, p. 505-518.

⁵⁴ HOFFMANN D., 1969/1969 - *Das spätrömische Bewegungsheer und die Notitia Dignitatum*, Dusseldorf, Rheinland-Verlag. 1969-1970, 2 vol. 531 et 327 p.

(Epigraphische Studien VII). ; CUNLIFFE B., 1979 - Les ouvrages de défense du littoral saxon, *Les dossiers de l'archéologie*, n° 37, septembre 1979, p. 80.

⁵⁵ DIGESTE - Livre 50, chapitre 10, §6. Le Digeste est un recueil général des lois de Rome de la république à l'époque de Justinien, empereur qui a commandé ce travail achevé en 533.

⁵⁶ Les textes laissent penser à la possibilité qu'au début du VI^e s., Melun devienne le siège d'un évêché, preuve de l'importance du lieu.



Fig. 24 : Muraille sud du fort romain de Burgh Castle, Angleterre. © S. Luccisano.



Fig. 25 : Muraille ouest du fort romain de Burgh Castle, Angleterre. © S. Luccisano.



Fig. 26 : Muraille ouest du fort romain de Burgh Castle, Angleterre. © S. Luccisano.



Fig. 29 : Fort romain de Caister, Angleterre. Rue et fondations des baraquements. © S. Luccisano.



Fig. 27 : Fondations du rempart du fort romain de Caister, Angleterre. Au premier plan, fondations de la tour gauche de la porte. © S. Luccisano.



Fig. 28 : Fort romain de Caister, Angleterre. Rue et fondations des baraquements. © S. Luccisano.

